

Présents : 13**Absents : M. HUET et Mme CARILLON, excusés****Pouvoirs : Mme CARILLON donne pouvoir à Mme WIECZOREK****RAPPORT N° 1 | Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 1^{er} octobre 2018**

Le conseil municipal approuve, à la majorité, le compte-rendu du conseil municipal du 1^{er} octobre 2018.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
13		

RAPPORT N° 2 | Travaux d'amélioration énergétique et d'accessibilité Mairie et Salle des Fêtes, création d'une annexe, transformation du bureau de Poste

Monsieur le Maire présente au Conseil le projet global des travaux d'amélioration énergétique et d'accessibilité de la mairie, de la salle des fêtes avec création d'une annexe pour rangement et création d'un sanitaire aux normes d'accessibilité et du bureau de Poste en le transformant en bureaux avec une grande salle de réunion.

Monsieur le Maire informe que l'investissement immobilier prévisionnel nécessaire à la réalisation de cette opération s'élève à 1 342 000 € HT (1 605 200 € TTC).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- De réaliser ces travaux,
- De solliciter les aides financières auprès de l'Etat (DETR et DSIL), du Conseil départemental de l'Aube ainsi que tout autre partenaire financier éventuel.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
14		

RAPPORT N° 3 | Demande de subventions DETR 2019 : Travaux d'amélioration énergétique et d'accessibilité Mairie et Salle des Fêtes, création d'une annexe, transformation du bureau de Poste

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, le Maire à solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR 2019 à hauteur de 50 % du montant des travaux pour :

- La mairie soit un montant de 190 312 €

POUR	CONTRE	ABSTENTION
14		

- La salle des fêtes avec création d'une annexe soit un montant de 282 075 €

POUR	CONTRE	ABSTENTION
14		

- La transformation du bureau de poste soit un montant de 198 613 €.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
14		

RAPPORT N° 4	Mise en place de la commission de contrôle pour la gestion des listes électorales
---------------------	--

Le conseil municipal nomme, à l'unanimité, 5 conseillers municipaux pour la mise en place de la commission de contrôle pour la gestion des listes électorales :

- Mmes LESCHEMELLE, SALOU et M. JANNY pour la liste majoritaire,
- M. RAPINAT et Mme CARILLON pour la liste minoritaire.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
14		

QUESTIONS DIVERSES

- La commune n'utilisera pas son droit de préemption sur les parcelles AE 88, AE 86, AE 83 et AE 84 appartenant à Aube Immobilier,
- Prévoir au prochain conseil le classement du chemin de contournement et deux panneaux sens interdit sauf engins agricoles.

Séance levée à : 22 h